

# Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

## Protection Judiciaire de la Jeunesse

### Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris, le 11 mars 2009,

## RESULTATS CAP DE RECOURS DES PROFESSEURS TECHNIQUES DU 11 MARS 2009

A siégé : Marion CAVALLO (04 96 13 10 05)

**Déclaration liminaire :** Cette CAP se tient dans un contexte de remise en cause profonde de la Fonction Publique, de ses missions et de ses moyens, qui touche directement la PJJ et ses personnels. Nous rappelons :

- **Notre opposition à vos injonctions administratives qui visent à dessaisir les services de la PJJ de leur compétence pour l'exercice des mesures au civil**, et aux orientations que vous défendez qui dénaturent nos missions auprès des jeunes en difficulté.
- Notre opposition à la suppression des postes et des services à la PJJ alors que les besoins d'insertion des jeunes seront encore plus vitaux dans le contexte de crise économique et sociale actuelle. **Les dispositions de la circulaire sur les activités de jour, sous couvert de réorganisation et qui priorisent l'activité à visée de contrôle, auront pour conséquence d'affaiblir le dispositif d'insertion tant dans ses moyens que dans sa capacité à proposer aux jeunes des parcours cohérents.**
- Au regard de ce que nous constatons à la PJJ concernant le démantèlement du service public d'éducation de la PJJ et en particulier en matière d'insertion, nous sommes confortés dans notre opposition à la réforme de l'Etat et à la RGPP qui aboutissent à des réductions drastiques de postes de fonctionnaires et donc à un appauvrissement des missions rendues au public.

Concernant les PT et l'insertion à la PJJ, les personnels sont dans un grand désarroi quant au contenu de leurs missions et à leur avenir professionnel. D'une part, l'application de la nouvelle circulaire sur les activités de jour est lancée. Sur le fond, **il ne s'agit plus d'insertion mais d'activités pour occuper les jeunes et rendre compte de leur présence** auprès des professionnels, samedi compris. Sur la forme cette circulaire avant même sa sortie servait déjà de justification à la **disparition de moyens dédiés à l'insertion** ; dorénavant, elle sert de support à la mutualisation des moyens entre les MO et les UEAJ aux fins de suppression de postes. D'autre part, **aucune information n'est donnée aux personnels sur la question du transfert du corps des PT à l'Éducation Nationale**. Tout un corps laissé ainsi à l'abandon, sans perspective, sans projection possible. Dans ces conditions, l'hémorragie naturelle s'organise : de nombreux collègues cherchent des solutions individuelles de détachement ou autre. Peut-être est-ce ce que l'administration souhaitait pour se débarrasser d'un corps « de trop » dans les tablettes de l'Etat ? Vous ne pouvez continuer à laisser les personnels dans l'incertitude. CAP après CAP, nous vous interpellons sur l'état d'avancée et donc la nature réelle de votre projet de gestion du corps par l'EN. Le temps qui passe nous conforte dans la certitude de votre souhait de vouloir simplement vous débarrasser d'un corps de professionnels qui avait pourtant fait ses preuves à la PJJ dans la prise en charge éducative des mineurs. Nous avons par ailleurs pris note de votre projet flou et dans l'urgence, de Responsable d'Unité Educative et de la possibilité pour des PT de postuler sur cette fonction. Nous nous interrogeons sur le caractère strictement opportuniste de cette proposition pour les PT.

Votre incurie dans la gestion du corps des PT a des conséquences dramatiques pour les services dont les besoins ne sont pas couverts, comme pour les personnels. Concernant les contractuels, ils sont, en l'absence de recrutement de titulaires, encore plus utilisés comme « variables d'ajustement » et comme un palliatif qui encourage leur précarité. Ainsi, vous n'hésitez pas à proposer un renouvellement de contrat à un personnel inscrit sur la liste complémentaire du dernier concours de PT. Comble de cynisme, vos services ont indiqué à ce personnel que son inscription sur la liste complémentaire de ce concours « permettrait également de pourvoir des vacances de postes qui interviendraient dans l'intervalle de deux concours ». Nous vous demandons

solennellement de faire droit à ce collègue à sa demande de stagiarisation. **Pour l'ensemble des personnels PT contractuels, nous vous demandons de faire des propositions au Ministère de la FP pour qu'un plan de titularisation soit arrêté.**

Concernant l'avancement et les recours en évaluation, comme les délégués du SNPES le portent dans l'ensemble des CAP, nous constatons que le nouveau système d'évaluation et d'entretien professionnel génère sur les terrains interrogations, insatisfactions et injustices qui engendrent un climat délétère au sein des équipes.

Nous demandons à l'AC quel bilan elle tire de cette première année d'expérimentation. Nous sommes par ailleurs très surpris que la Fonction Publique annonce dès aujourd'hui un bilan positif à partir des expériences menées dans certains ministères dont celui de la Justice.

Pour notre part, nous avons une analyse très différente. En effet, nous constatons :

- une augmentation du nombre des recours en évaluation dont certains dossiers ont été bloqués à l'échelon local. Nous exigeons que l'ensemble des recours soit étudié avant la prochaine campagne d'évaluation.
- un sentiment partagé par beaucoup de personnels d'infantilisation, d'humiliation, de remise en cause de leurs qualités professionnelles et humaines.
- un décalage entre les contenus parfois positifs des entretiens et les lettres attribuées, ce qui a des conséquences sur la promotion des agents.
- des appréciations correspondant aux lettres A, B, C, D, E inadaptées, éminemment subjectives et surtout perçues comme injustes et inaccessibles.
- une inégalité de traitement des personnels entre les régions/départements/services qui n'appliquent pas tous les mêmes règles.

**Cette nouvelle forme d'évaluation favorise l'arbitraire et la mise en concurrence des personnels sur la base du critère du mérite. Elle renforce donc l'inégalité de traitement entre eux, ce qui est inacceptable d'autant plus au regard des conséquences directes sur le déroulé des carrières et donc des rémunérations et, à terme, les droits à pension.**

#### **Réponse de Mr CHEP DRH adjoint :**

Transfert à l'EN : « *le dossier n'a toujours pas évolué* ». La PJJ maintient le même objectif, mais l'EN est trop occupée par ailleurs pour répondre à la demande de transfert. Le DRH adjoint insiste sur l'absence totale de volonté de la DPJJ de mettre à mal le corps des PT, qui n'est absolument pas laissé à l'abandon (sic).

Entretiens professionnels : l'AC reconnaît des dysfonctionnements inadmissibles, des carences et une mise en œuvre qui laisse à désirer. Elle s'engage à revoir sa copie sur les lettres (suppression), la formation des notateurs, le calendrier (plus de temps prévu entre la campagne d'évaluation et les CAP d'avancement), les items (dont certains ne sont pas adaptés à tous les corps). En revanche, elle ne touche pas au fondement de la nouvelle procédure d'évaluation et continue à la défendre vivement : le mérite dans la manière de servir, les uns par rapport aux autres, porté par les appréciations littérales correspondant aux actuelles lettres.

Contractuels : concernant le collègue contractuel mentionné dans la déclaration ci-dessus, RH1 va être saisi de nouveau. Nous continuerons à suivre de très près ce dossier.

Responsables d'Unité Educative (RUE) : **Le DRH adjoint a annoncé que les postes de RUE ne paraîtraient pas dans la circulaire de mobilité de mars 2009**, mais ultérieurement pour prise de fonction à la rentrée 2009, en attendant que les contours de la fonction soient précisés en concertation avec les organisations syndicales. En revanche, pour préparer la transformation des postes de CSEf en RUE (décharge des mesures qu'ils suivent actuellement), des postes d'éducateurs seront proposés à la mobilité dès cette circulaire.

#### **Résultats :**

Recours : 3 recours ont été étudiés : une évaluation doit être refaite car la procédure n'a pas été garantie (respect du contradictoire) ; pour la seconde, nous avons obtenu la révision de la lettre (lettre supérieure obtenue) ; la dernière n'a pas obtenu gain de cause bien que l'ensemble des représentants des personnels ait voté pour le changement de la lettre attribuée.

D'autres recours sont arrivés hors délai ou continuent à arriver (et sont acceptés cette année même hors délai). Ils seront étudiés lors de la CAP de mobilité.

Intégration : Maxime CALVET DIR Ile de France /DERPAD  
et Alain MARGUERITTE DIR Centre.